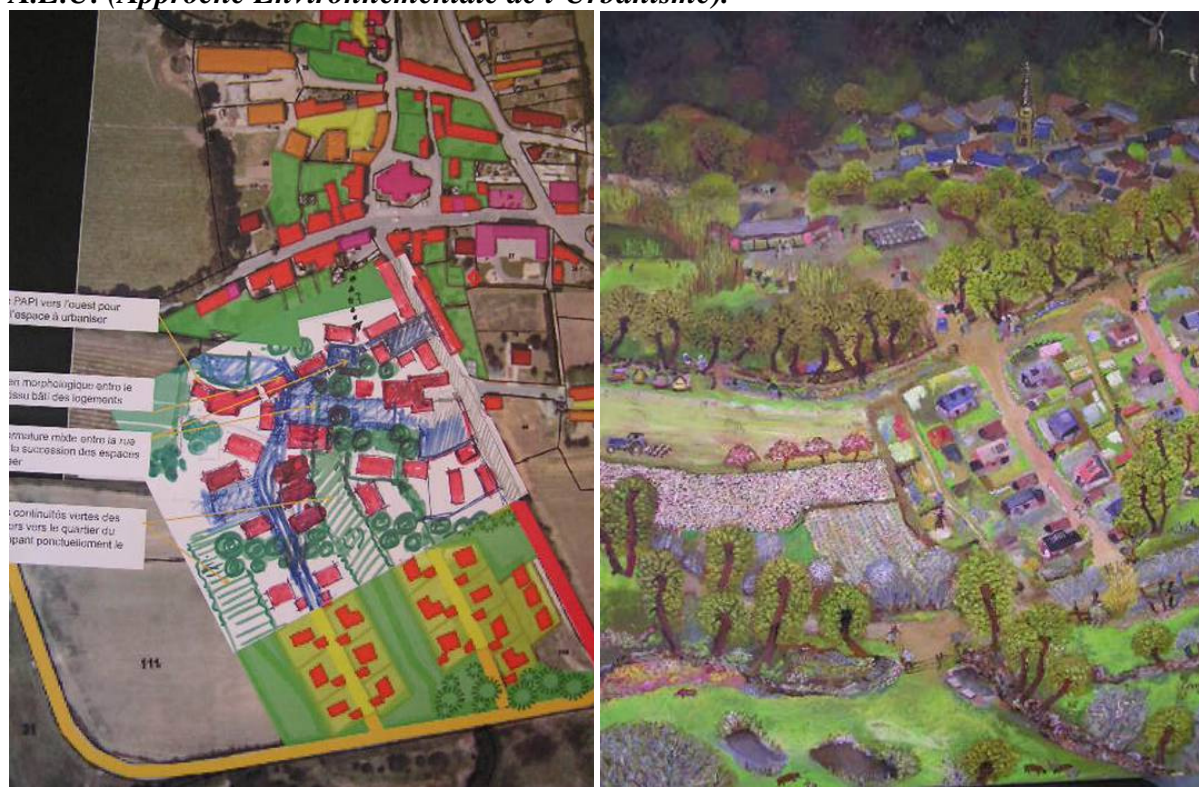




Pôle d'accueil de Proximité Intergénérationnel. (P.A.P.I.)

Composé d'une salle d'animation hébergeant en toiture une centrale photovoltaïque, d'un Domicile Partagé pour personnes désorientées, d'une Maison d'Assistantes Maternelles et d'un espace ludique et de rencontres, le P.A.P.I. est situé entre la salle polyvalente et le terrain de football ; il est aussi un trait d'union entre l'écolotissement (écoquartier) et la partie plus ancienne du bourg.

Son implantation a été réfléchié dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'aménagement et d'écodéveloppement du bourg et de ses abords, selon la démarche A.E.U. (Approche Environnementale de l'Urbanisme).



Croquis (bureau d'étude) et tableau (de Lucien POUËDRAS) réalisés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur – A.E.U.

Ce projet est le projet majeur de ce mandat.

Il répond à plusieurs objectifs : création d'une structure pour le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie familial et proche de leur réseau de relation habituel, renforcement des moyens de garde d'enfants et création des conditions pour que des assistantes maternelles développent leurs activités sur la commune, proposition d'activités pour les jeunes, création des conditions d'une réutilisation du terrain de football, soutien à la vie associative et création de meilleures conditions d'activités régulières sur la commune, enfin, et ceci est l'un de nos critères de décision importants, création d'emplois, notamment pour des femmes.



Quelques éléments de contexte :

Le « schéma gérontologique départemental » préconise un maillage du territoire de structures d'accueil de proximité pour personnes âgées. Ces structures pouvant accueillir entre 8 et 12 personnes âgées sont appelées « Domiciles Partagés » par le Département. Le territoire de Pontivy Communauté a été défini comme « territoire expérimental » concernant la mise en œuvre du plan gérontologique ; le domicile partagé de Silfiac, prévu pour 8 personnes, entre pleinement dans le cadre de cette expérimentation.

Par ailleurs, les communes du canton ont mutualisé au travers du « S.A.D.I. » leurs services d'aides ménagères et offrent donc collectivement un service à la personne de meilleure qualité.

SILFIAC porte une attention particulière à son école, que la commune place au centre de ses préoccupations ; ainsi, les effectifs ont fortement augmentés ces dernières années pour se stabiliser aujourd'hui entre 65 et 70 élèves.

Ceci atteste aussi le rajeunissement de la population et l'arrivée régulière de nouveaux habitants. Pour conforter cette dynamique, le Conseil Municipal souhaite développer des services de proximité en direction de l'enfance.

Le Département lui-même travaille actuellement à des projets qu'il nomme « Accueil Assistantes Maternelles ».

Sur la commune, aux côtés des associations plus traditionnelles et anciennes, une nouvelle génération d'associations se crée et les activités régulières se développent : cours de dessin, de Yoga, de Tai-chi, de Kendo, de percussions, de cuisine, activités multisports, cricket... Et les réunions se multiplient, d'associations locales ou autres qui choisissent SILFIAC pour leurs assemblées.

Cette structure fait le choix de ne marginaliser aucun public mais au contraire, s'appuie sur l'un des atouts de notre petite commune rurale à forte identité, celui du lien social encore présent, malgré le constat, comme partout, d'une montée de l'individualisme et de la

standardisation culturelle à l'encontre desquels il nous faut nous mobiliser. Ainsi, notre P.A.P.I. est destiné à faire de la résistance à l'individualisme et à la standardisation culturelle en s'attachant à développer les conditions d'une intergénérationnalité active.

Il est donc composé d'un Domicile Partagé pour personnes âgées, d'une Maison d'Assistants maternelles, d'un vestiaire pour les pratiques sportives à proximité. Une salle pour les activités associatives y est également incluse, comprenant éventuellement un espace bibliothèque. Cette structure est aussi articulée avec la salle polyvalente. Dans l'avenir le réseau de chaleur bois du P.A.P.I. pourrait aussi alimenter la salle polyvalente.

A proximité de cette structure nous allons créer un espace ludique et de rencontres comprenant une petite aire multisports.

Les accès seront à imaginer pour créer du lien avec la salle polyvalente, la cantine, le terrain de foot et le lotissement déjà existants. Ceci a été étudié dans le cadre de la réalisation du « Schéma Directeur » d'aménagement du bourg et de ses abords élaboré courant 2010 et début 2011.

Bien sûr, cette structure a été construite dans une logique d'écohabitat, et notre souhait est qu'elle devienne un concept reproductible pour les petites communes.

Ainsi, le P.A.P.I. de SILFIAC a été retenu dans le cadre de l'appel à projets B.B.C. lancé par la Région Bretagne, L'ADEME (FEDER) et le département en 2009. Il a également été retenu dans le cadre de l'appel à projets photovoltaïque.

L'ensemble des bâtiments est alimenté par un réseau de chaleur issu d'une chaufferie bois granulés. La chaufferie est située dans le bâtiment le plus central, soit la salle d'animation, permettant ainsi l'extension du réseau de chaleur vers la salle polyvalente et la cantine municipale situées à proximité. La chaudière bois a été dimensionnée dans cette perspective puisqu'elle sera de 36 kW, pour un calcul de déperditions pour les bâtiments du P.A.P.I. estimé à 11,2 kW. (la note ci-après explique pourquoi nous avons choisi une « chaudière granulés » et non une « chaudière bois plaquettes »).

Description de notre P.A.P.I. :

Le **Domicile Partagé** pour personnes âgées désorientées est une colocation entre personnes âgées qui mutualisent des espaces et services communs : jardin, cuisine, salle à manger, lingerie, salle de vie ... 7 aides à domicile, dont une « maitresse de maison », travaillant environ à 75%, seront attachées à cette structure. Mais les personnes âgées bénéficient aussi chacune de leur espace privatif. Cette structure n'est absolument pas médicalisée, chaque résident continue d'utiliser les services de son médecin, kinésithérapeute ou infirmier habituel.

Ces structures sont donc des colocations entre personnes âgées. Ce type d'expérience est une spécificité morbihannaise menée en coopération avec les services DDGIS du Conseil Général. Le Domicile partagé du P.A.P.I. est construit en « briques monomur ». C'est le bailleur social B.S.H. (Bretagne Sud Habitat) qui a financé cet investissement. La colocation est gérée par le CLARPA, pour le compte des personnes résidentes, et une convention a été signée avec le Département et la commune.

Ce « Domicile partagé », ainsi que la « Maison d'Assistants maternelles », présenté plus bas, sont alimentés par le réseau de chaleur provenant de la chaufferie bois située dans le bâtiment dit « salle d'animation ».



La **Maison d'Assistantes Maternelles** est une structure de garde d'enfants dans un espace co-loué par trois assistantes maternelles qui peuvent y garder trois à quatre enfants chacune. Ceci permet aux assistantes maternelles d'exercer leur métier hors de leur domicile et aux parents de bénéficier d'une plus grande diversité de modes de garde. Cette structure est donc complémentaire des modes de garde existants et s'articulera avec le R.A.M. (Réseau d'Assistantes Maternelles) du canton.

La prise de compétences « très petites enfance », par la communauté de communes, est très récente. Aussi, ce dossier qui était déjà engagé sous maîtrise d'ouvrage de la commune entraîne une gestion transitoire de cet investissement : depuis la fin des travaux, la Maison d'Assistantes Maternelles est entrée dans le patrimoine de Pontivy Communauté pour un prix équivalent au montant de cet investissement moins les subventions perçues.

Cette Maison est située à l'étage du Domicile Partagé, mais accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle est construite en bois et isolée en Ouate de cellulose.



La **salle d'animation** est le lieu privilégié de l'animation intergénérationnelle. Elle est à disposition des associations locales et extérieures, de l'école, des habitants de la commune à travers la bibliothèque et le point d'accès à internet, du R.A.M., des professionnels du Domicile Partagé et de la Maison d'Assistantes maternelles... Cette salle, plus petite que la

salle polyvalente déjà existante, est mieux adaptée que cette dernière à certaines activités et est plus économique à chauffer et entretenir.

Les **vestiaires** servent aux activités (football, Cricket, cheval, randonnée, danse, yoga...) de plus en plus nombreuses sur la commune.



Ce bâtiment abrite aussi la chaufferie bois (granulés) qui alimente par un réseau de chaleur l'ensemble de la structure P.A.P.I., et à terme la cantine municipale, la salle polyvalente, et éventuellement l'atelier communal et le logement locatif situés à proche distance.

Cette salle est construite en paille et ossature bois. C'est le premier E.R.P. public (Etablissement Recevant du Public) en paille en Région Bretagne. Pour participer pleinement à la logique de développement durable, l'opérateur a travaillé avec une association d'insertion pour la mise en œuvre de la paille.

C'est la commune qui a investi dans cette salle.

Le toit de la salle d'animation est constitué d'une **centrale photovoltaïque** d'environ 150 m² présentant un type innovant de panneaux solaires, des panneaux mixtes (amorphes et monocristallins). Cette centrale photovoltaïque, d'un coût de 110 000 €, est financée par la commune, qui a bénéficié de 50% d'aides publiques. Elle sera louée à une société d'exploitation (S.A.), à un niveau de loyer équivalent au montant de l'annuité de remboursement du prêt contracté par la commune sur 20 ans. La S.A. est composée de représentants de personnes morales (représentants d'associations de la commune, représentants des Cigales constituées pour mobiliser l'épargne locale. Les bénéficiaires de la S.A. serviront à financer des projets locaux à caractère social.

A proximité de la salle d'animation un **espace ludique et de rencontres** comprenant une aire multisports et un théâtre de verdure est en cours d'aménagement pour permettre les rencontres intergénérationnelles et des animations diverses. C'est aussi la commune qui investit dans cet espace.

Des partenariats sont d'ores et déjà acquis.

B.S.H. (Bretagne Sud Habitat) affiche une réelle volonté de s'engager dans des démarches d'écohabitat et met au service de ce projet son savoir faire en matière de domicile partagé, cet Office Départemental a donc été le maître d'ouvrage de cette structure pour personnes âgées désorientées.

Pontivy Communauté a récemment pris la compétence « très petite enfance », et s'associe, ainsi que le R.A.M. à ce projet dans le cadre de la Maison d'Assistants Maternelles.

La D.D.I.S.S. (Direction Départementale des Interventions Sanitaires et Sociales), organisme satellite du Conseil Général du Morbihan, a été le premier organisme consulté pour ce projet.

L'architecte-urbaniste Bernard MENGUY, dont la notoriété en matière d'écohabitat n'est plus à démontrer, a été choisi par B.S.H. pour la partie la concernant et l'appel d'offres l'a également désigné pour qu'il assure la globalité de la conception de ce projet.

E.A.D.M. a déjà travaillé pour la commune à l'élaboration du « Schéma Directeur » pour l'aménagement et l'écodéveloppement de l'espace sud du bourg ; cet organisme aménageur, labellisée par l'ADEME, a assuré le rôle d'assembleur du projet aux côtés de la commune.

Le C.L.A.R.P.A. (Comité de Liaison des Associations de Retraités et Personnes Agées du Morbihan), qui gère déjà de nombreux « Domiciles partagés » et l'U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales du Morbihan) qui travaille à d'autres projets d'Accueil Assistantes Maternelles avec le Département, nous ont aussi accompagnés dans cette démarche.

L'association BRUDED (Bretagne Rurale et Rurbaine pour le Développement Durable) participe également aux réflexions depuis l'origine.

D'autres partenaires tels que la CAF, l'ADEME, Pontivy Communauté, participent au financement aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département. Les caisses de retraite ou autres partenaires techniques ou financiers sont également sollicités.



Calendrier et financements.

2009/2010 ont été consacrées aux études, 2010 /2011 aux recherches de financements, pour un début des travaux, fin 2011/début 2012 et une mise en service en juillet 2013 (avril 2013 pour la salle d'animation). Pour diverses raisons à la fois techniques et de contexte de crise, ce dossier a pris un peu plus de temps que prévu initialement, mais il était important pour la municipalité de faire en sorte qu'il soit financièrement bouclé aussi favorablement que possible pour la commune et selon les niveaux de subventions prévus initialement.

L'ensemble du projet représente environ 1,5 M€. La partie d'investissement communal représente environ 850 000 €, subventionnée à environ 70 %.

Fait le 10 janvier 2012 par Serge Moëlo.
Mis à jour le 28 juin 2013.

Pourquoi une chaudière bois granulés ?

Afin d'éviter l'utilisation d'énergies fossiles, nos possibilités de choix parmi les techniques fiables s'appuyant sur des énergies renouvelables étaient restreintes.

Nous avons vite écarté les solutions de pompes à chaleur, géothermie et autres techniques utilisant les basses températures car, à partir de cette salle et de sa chaufferie, nous comptons mettre en place un réseau de chaleur vers un autre bâtiment indépendant comprenant le domicile partagé et la maison d'assistantes maternelles. De plus, notre actuelle salle polyvalente et notre cantine municipale, mises en service en 1989, situées à proximité, sont actuellement chauffées à l'électricité ; nous comptons également rapidement utiliser le même réseau de chaleur pour ces locaux. Un autre bâtiment locatif communal se situe également tout près... Outre les difficultés techniques de transporter la basse température vers ces bâtiments, ceux-ci n'ont pas été conçus pour un chauffage au sol, et la salle polyvalente bénéficie d'un plancher bois de grande qualité.

Bien-sûr, la conception de cet équipement d'animation, comprend de larges baies vitrées, une orientation plein sud et utilise des matériaux très isolants permettant un très faible besoin d'apport de chaleur; mais, contrairement à notre structure touristique de Pont Samoël (gîte d'étape, bar-crêperie...) ou à des habitations privées, pour cette salle nous ne pouvions pas nous contenter d'utiliser un poêle à bûches d'appoint, ce qui, de surcroît ne nous aurait pas permis de régler les questions de chauffage des bâtiments voisins.

La solution d'une chaudière bois, avec un réseau de chaleur, était donc la plus pertinente.

Tout d'abord, une filière bois est entrain de s'organiser dans le Pays de Pontivy sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture. Ce choix permet donc de conforter cette filière. La commune réfléchit également à la production de bois sur un espace communal de 10 Ha.

Nous avons un moment hésité entre le bois plaquettes et le bois granulé.

Le bois plaquettes permet de conforter localement plus directement et plus facilement cette filière et met en œuvre des techniques plus simples et des circuits très courts. Par contre, nous en avons déjà l'expérience sur la commune à l'écovillage vacances de Crénihuël, l'investissement (silo) coûte un peu plus cher, mais surtout cette technique demande un suivi relativement serré. Les systèmes se mettent facilement en sécurité et supposent un suivi très régulier, de nettoyage ou lors des livraisons des plaquettes (qualité) d'autant plus lorsque le système est de dimension relativement modeste; ceci suppose donc un principe d'astreintes pour l'employé communal, notamment pour garantir un approvisionnement en chaleur sans faille pour le domicile partagé. Notre commune, avec ses faibles moyens et un seul employé communal, ne pouvait faire face à cette situation. Les chaudières granulés, notamment de cette taille, ont un fonctionnement beaucoup plus souple et plus stable, plus comparable aux chaudières à énergies fossiles, et sont plus faciles, ainsi que leurs abords, à nettoyer et entretenir. Les techniques de fabrication des granulés entraînent toutefois des surcoûts et plus d'utilisation d'énergie grise ainsi, bien que localement leur fabrication existe sur le Pays de Pontivy, les situations de monopôle pourraient à terme provoquer une logique de spéculation.

Enfin, mais cela n'a pas été déterminant dans notre choix, à SILFIAC, on rencontre déjà des éoliennes, et pas très loin, un barrage hydroélectrique, des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, de la géothermie et des pompes à chaleur, des chaudières bois plaquettes... Cette chaudière à granulés permettra donc de compléter le panel de techniques de production d'énergies renouvelables de la commune et ainsi d'élargir l'offre pédagogique de l'association « Les Ateliers de l'écohabitat » qui sera l'une des utilisatrices actives de cet équipement.

C'est pour toutes ces raisons que la chaudière à granulés nous a semblée la plus appropriée.